

Initiatives parlementaires

Leroux (Shefford)
Mercier
Peterson
Pomerleau
St-Laurent
Stewart (Northumberland)

Loubier
Ouellet
Pillitteri
Rock
St. Denis
Walker

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DES TÉMOINS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-78, Loi instaurant un programme de protection pour certaines personnes dans le cadre de certaines enquêtes ou poursuites, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-78.

Le premier vote porte sur la motion n° 1.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour que les résultats du vote pris à l'étape du rapport du projet de loi C-52 sur la motion n° 6, s'appliquent dans l'ordre inverse à la motion dont la Chambre est maintenant saisie. Ils s'appliqueraient également de la même manière à la motion n° 2 à l'étape du rapport.

[Français]

M. Duceppe: D'accord, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Ringma: Monsieur le Président, si je comprends bien, le vote sera appliqué à l'inverse.

M. Solomon: Monsieur le Président, les néo-démocrates sont d'accord, sauf en ce qui concerne le député de Sarnia. Il avait voté sur la motion précédente. Est-ce qu'il votera au sujet de celle-ci oui ou non?

[Français]

M. Bernier (Beauce): D'accord.

[Traduction]

M. Bhaduria: D'accord, monsieur le Président.

[Note de l'éditeur: Voir liste sous le vote n° 380]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare par conséquent les motions n°s 1 et 2 rejetées.

(La motion n° 1 est rejetée.)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 18 h 43, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA COMMISSION DES REVENDICATIONS TERRITORIALES AUTOCHTONES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à l'opportunité de créer une nouvelle commission indépendante des revendications territoriales autochtones, comme la Commission des revendications des Indiens le recommandait dans son rapport annuel de 1994-1995.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter à la Chambre cette motion qui cherche à donner suite à la recommandation de la Commission des revendications des Indiens.

La motion cherche à obtenir l'approbation de la Chambre pour commencer des discussions qui conduiront éventuellement à la création d'une nouvelle commission des revendications des Indiens et à la mise sur pied d'un processus de négociation. Je suis heureux également que cette motion ait été sélectionnée pour être soumise à un vote, parce que cela signifie que les députés auront maintenant la possibilité de répondre formellement à l'excellent travail, vraiment extraordinaire, effectué par l'actuelle Commission des revendications des Indiens.

Avant de commencer mes remarques formelles, je voudrais remercier la commission de tous ses efforts pour répondre aux défis de son difficile mandat et pour préparer le terrain en vue de la prochaine étape de cet important processus en constante évolution. Je suis particulièrement reconnaissant au coprésident de la commission, M. Dan Bellegarde, et à M^{me} Mary Ellen Turpel dont le travail de recherche et le travail juridique ont inspiré ma présentation d'aujourd'hui.

• (1845)

L'idée d'un nouveau processus de revendications et d'une nouvelle politique n'est pas neuve. En fait, comme je le démontrerai plus tard dans mes observations, non seulement le premier ministre John Diefenbaker recommandait un processus indépendant pour les revendications territoriales, mais les libéraux ont repris cette notion lors des élections de 1993.

Toutefois, comme c'est très clair aussi, il semblerait qu'il soit nécessaire de rappeler à l'actuel premier ministre et au Cabinet libéral les engagements du fameux livre rouge et de les pousser un peu à respecter ces engagements. Tout cela est apparu clairement cet été lors des manifestations qui ont eu lieu dans tout le Canada, mais en particulier au lac Gustafsen, en Colombie-Britannique, et à Ipperwash, en Ontario.